



Modèle de contrat de travail à durée déterminée

Entre l'employeur :

Monsieur, Madame,.....

Adresse.....

Numéro d'immatriculation URSSAF/PAJEMPLOI

Code NAF : 97 00Z

Et le (la) salarié(e) :.....

Monsieur, Madame,.....

Adresse

Numéro d'immatriculation Sécurité Sociale

Ce contrat est régi par les dispositions de la **convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile**. Le salarié est informé de la possibilité de consulter le texte de la convention collective nationale sur le site internet www.legifrance.gouv.fr.

Les institutions compétentes en matière de retraite et prévoyance sont :

Retraite : IRCEM retraite

Prévoyance : IRCEM prévoyance

1- Date d'entrée :

*Embauche à compter du....afin de remplacer le (la) salarié(e) (mentionner nom/prénom).....
..... absent(e) pour cause de qui est employé(e) en qualité de
.....*

Pour un contrat à terme précis :

*Ce contrat est conclu pour une durée de ... et prendra fin au retour du (de la) salarié(e),
..... soit le(préciser la date de fin de contrat)*

Pour un contrat sans terme précis :

Ce contrat est conclu pour une durée minimale de

Si l'absence du (de la) salarié(e) se prolongeait au-delà de la durée minimale envisagée par le présent contrat, celui-ci se poursuivrait jusqu'au du retour du (de la) salarié(e) ... qui constituerait alors le terme automatique du contrat.

2- Période d'essai :

La durée de la période d'essai est de

3- Lieu habituel de travail :

Autre(s) lieu(x) :

Si le(la) salarié(e) est appelé(e) à travailler sur un lieu autre que celui habituel, un accord entre l'employeur et le(la) salarié(e) fixera les modalités particulières.

4- Nature de l'emploi :

Emploi : Garde d'enfants (A) ou (B) ou baby-sitter.

Niveau de l'échelle : échelle 3

Echelle 1 Baby-sitter

Echelle 3 : Garde d'enfants (A) ou (B)

(Conserver l'emploi concerné)

Descriptif de l'emploi-repère annexé au présent contrat.

Eventuelles activités complémentaires :

5- Durée hebdomadaire :

Le (la) salarié(e) effectuera ... heures de travail effectif hebdomadaire, réparties de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Amplitude horaire de présence					
Travail effectif					
Présence responsable de jour *					

Total travail effectif					
------------------------	--	--	--	--	--

* les heures de présence responsable de jour correspondent aux périodes de sieste de l'enfant, au cours desquelles le (la) salarié(e) peut utiliser son temps pour lui-même toute en restant vigilant(e) pour intervenir s'il y a lieu.

- S'il y a lieu préciser : planning, présence de nuit
- Périodicité de relevé de situation en cas de durée de travail irrégulière :

6- Repos hebdomadaire :

Préciser le jour habituel de repos hebdomadaire (*par exemple le dimanche*)
 À ce jour de repos hebdomadaire s'ajoutera la demi-journée du ...

7- Jours fériés :

Les jours fériés ordinaires seront : Travaillés Chômés

8- Rémunération :

- Salaire brut horaire : € correspondant à un salaire brut mensuel : €

- Conduite automobile :
- Les prestations en nature fournies seront déduites de la rémunération nette.

9- Congés payés :

Le (la) salarié(e) bénéficiera de congés payés conformément aux dispositions de la Convention Collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

A l'issue du présent contrat, les congés payés non pris donneront lieu au versement d'une indemnité compensatrice de congés payés (*indemnité de fin de contrat comprise*).

10- Clauses particulières :

(Congés liés aux contraintes professionnelles de l'employeur, évolution possible des tâches, des horaires, logement de fonction, etc ...)

En fin de contrat, le (la) salarié(e) percevra une indemnité de fin de contrat égale à 10 % du total de la rémunération brute perçue pendant la durée du contrat (sauf exceptions).

Fait en double exemplaire à, le.....

*Date et signature des deux contractants
Précédées de la mention « lu et approuvé »*

**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter
au 0805 29 11 11 (coût d'un appel local)**